

votre mairie vous informe

SEDAN actu

Centre
Ville

Stationnement réglementé en Centre-ville à partir du 1^{er} mars 2018

Dans le cadre du programme d'aménagement des places de centre-ville, la Ville de Sedan instaure à compter du **1^{er} mars 2018** un périmètre à stationnement réglementé qui concernera dans un premier temps **les places d'Armes et de la Halle**.

Pour ce faire, 3 horodateurs délivrant des tickets **gratuits** de stationnement seront implantés sur les sites concernés (voir plan au verso).

Le mode opératoire sera décrit sur l'appareil et l'écran tactile guidera les utilisateurs. La saisie de la plaque d'immatriculation identifiera chaque véhicule en stationnement.

Le ticket délivré devra être apposé sur le pare-brise de votre véhicule.

Modalités de fonctionnement :

- Fonctionnement du lundi au samedi hors dimanches et jours fériés,
- Durée autorisée d'une heure par ticket
- Un ticket délivrable par véhicule par demi-journée (1h le matin et 1h l'après-midi)
- Stationnement réglementé de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; soit un stationnement libre en dehors de ces périodes (de 12h à 14h et de 18h00 au lendemain 9h)
- 4 langues possibles : Français, anglais, allemand, néerlandais.

Exemples :

- Une voiture arrive à 9h15 : avec la prise d'un ticket, elle peut rester jusqu'à 10h15. Le même véhicule pourra bénéficier d'une heure l'après-midi.
- Un touriste vient déjeuner et arrive à 11h45 : il prend un ticket et peut rester jusqu'à 14h45
- Un commerçant arrive à 8h00 : il prend un ticket et peut rester jusqu'à 10h00.
- Un résident rentre à 17h15 : il prend un ticket et peut rester stationner jusqu'au lendemain 9h15 (hors dimanche et jours fériés non réglementés).
- Un résident se gare le vendredi soir. Il bénéficiera d'une heure par demi-journée le lendemain samedi, mais devra au-delà de ces durées enlever son véhicule sous peine d'être verbalisé. À partir du samedi 18h, il pourra se garer jusqu'au lundi matin 9h.

La mise en service est prévue à partir du 1^{er} mars 2018.

La Ville de Sedan

LEGENDE

Place à stationnement réglementé

Horodateur

Bornes arrêts-
minutes rue du Ménéil

